

Six mois pour récupérer 1 000 bateaux en Bretagne !

La Région et l'APER s'associent pour collecter les embarcations en fin de vie

La transition écologique du secteur nautique ne saurait intervenir sans un soin particulier apporté à la gestion de la fin de vie des bateaux. Partageant cette conviction, la Région Bretagne et l'éco-organisme national APER lancent une campagne expérimentale unique en France : l'opération **1 000 bateaux recyclés** ! Son objectif est d'inciter les propriétaires de bateaux de plaisance hors d'usage à les confier à la filière professionnelle de recyclage et de valorisation, en vue de leur déconstruction. Les coûts de transport et de démantèlement pourront, dans le cadre de ce dispositif original, être pris en charge gratuitement jusqu'au 31 décembre 2022, dès lors que les embarcations concernées mesurent entre 2,5 m et 24 m de long, sont immatriculées et destinées à la navigation maritime ou fluviales.

Anne Gallo, Vice-présidente de la Région Bretagne au tourisme, nautisme & patrimoine, et Jean-Paul Chapeleau, Président de l'APER, ont présenté ce mardi, dans les locaux de l'entreprise Guyot Environnement située à Kervignac, **les enjeux et modalités pratiques** de cette opération exceptionnelle, ouverte à tout propriétaire d'un bateau en fin de vie.

Pour envoyer son bateau dans le circuit de collecte, transport et recyclage, il suffit aux propriétaires de vieux bateaux d'accomplir les démarches en ligne, en se constituant un compte sur le site recyclermonbateau.fr. A tout moment, par ailleurs ils ont la possibilité de solliciter l'assistance de l'APER au 01 44 37 04 02.

Six mois pour faire le ménage et relever le défi !

Le devenir de ces embarcations qui ne sont plus en état de naviguer est une préoccupation majeure en Bretagne. Les ports bretons accueillent en effet **un quart du parc des navires de plaisance français, dont l'âge moyen dépasse 30 ans** (durée moyenne de vie : 30 à 50 ans). Ces déchets posent problème au niveau environnemental mais aussi au regard de la sécurité des autres usagers des ports, voies navigables ou terrains sur lesquels ces « épaves » se décomposent lentement.

La déconstruction des bateaux de plaisance en fin de vie soulève aussi des difficultés tant d'ordre financier, réglementaire qu'affectif alors que de nombreux acteurs sont impliqués : propriétaires, gestionnaires de ports ou d'aires de mouillage, chantiers navals, centres nautiques, collectivités...



©Agence Kern

C'est pourquoi la Région s'est associée à l'APER, **expert en la matière**, dans la conduite de l'opération **1 000 bateaux recyclés**. Acteur-clé de la transition **du secteur nautique**, l'Association pour une Plaisance Eco-Responsable est à l'origine de la **première filière au monde de déconstruction des bateaux de plaisance en fin de vie**.

Ce projet, ambitieux, s'inscrit dans la volonté de la Région d'aller plus loin dans la **transition écologique du secteur** tout en poursuivant son action en faveur de **l'attractivité du littoral et de ses voies navigables**.

Partenaire de l'APER, la Région Bretagne agit en renvoyant vers la filière de recyclage les bateaux délaissés, amarrés dans ses ports et sur les rivières et canaux relevant de sa responsabilité. Son objectif est d'inciter les propriétaires à faire le ménage, contribuant ainsi à mieux **protéger des pollutions les ports de plaisance bretons**.

Contacts presse

APER - Guillaume Raillard (Agence Kern) : 06 10 60 32 79 ou guillaume.raillard@kern-lagence.com
Région Bretagne – Sylvain Le Duigou (Service presse) : 06 42 32 13 57 ou presse@bretagne.bzh

En charge de la prévention et de la gestion des déchets, la Région Bretagne s'est déjà investie au côté de l'APER pour mettre en place **une filière de déconstruction/traitement des produits du nautisme**.

S'inscrivant dans le cadre de la mise en place, en 2019, de la Responsabilité Élargie des Producteurs de bateaux (REP), la filière s'appuie sur **10 centres agréés par l'APER en Bretagne**.

Cette jeune filière a déjà eu l'occasion de démontrer toutes ses capacités opérationnelles lors d'une **collecte exceptionnelle de vieux bateaux de sport organisée en novembre 2019**. Cette première "pêche aux déchets nautiques" avait permis **de récolter, en 10 jours, 22,74 tonnes de plastiques, bois, métal, fibres de verre, dont 105 embarcations** ! Depuis, dans le cadre d'un partenariat entre l'APER et la Fédération Française de Voile, 2 collectes nationales ont lieu chaque année pour récupérer les bateaux hors d'usage dans les clubs de voile.

À propos de l'APER



L'APER, l'Association pour la Plaisance Eco-Responsable, est un éco-organisme à but non lucratif, créé par la Fédération des Industries Nautiques et agréé en 2019 par l'État. L'APER offre la possibilité à tous types de demandeurs (particuliers, professionnels, collectivités...) de faire déconstruire, recycler et valoriser gratuitement leurs bateaux de plaisance en fin de vie.

Grâce à l'APER, depuis septembre 2019, plus de 5 100 bateaux en fin de vie ont été retirés des ports, des plages, des fonds de jardin ou des chantiers navals, et ont été pris en charge au sein du réseau national des 26 centres spécialisés en déconstruction et recyclage, dont 10 en Bretagne.

À propos de la Région Bretagne



La Région Bretagne s'engage en faveur de la transition écologique du secteur de la plaisance, via différentes actions : **l'accélération des démarches environnementales dans les ports** (gestion des déchets, aires de carénage, consommation d'eau et énergie) avec l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne (certification Ports Propres), **la rénovation respectueuse de l'environnement des centres nautiques** (aide régionale "Projet Nautique Intégré") et **le soutien à la recherche-développement pour l'éco-conception de bateaux utilisant des matériaux biosourcés**, améliorant leur entretien et leur usage.

Fidèle à son identité, la Région accompagne les initiatives les plus innovantes participant tout autant à la vitalité qu'à la préservation de son territoire et de son littoral.